



Observatoire sur les systèmes d'information les réseaux et les inforoutes au Sénégal

BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 138 Janvier 2011

Sommaire

Editorial

Que peut-on attendre du nouveau code des télécommunications ?

Actualités

Forts remous autour du titre Sonatel à la BRVM durant le mois de janvier 2011

Mise en place d'un dispositif spécial par la Sonatel pour le Magal de Touba

L'UNICEF donne un important lot de matériel informatique pour les écoles

Mohamed Tidiane Seck, premier lauréat du prix ISOC Next Generation

Résultats du 2^{ème} concours de développement d'applications mobiles pour le Sénégal

Ouverture d'un centre de recherche et d'essais à Sédhiou

Le groupe Wal Fadjri s'acquitte de l'amende de 5 millions de FCFA infligée par le CNRA

Samsung lutte contre la contrefaçon de ses produits

La Sonatel se classe onzième du classement des opérateurs télécom en Afrique

Forts remous autour du titre Sonatel à la BRVM durant le mois de janvier 2011

Mise en place d'un dispositif spécial par la Sonatel pour le Magal de Touba

Politique

Adoption d'un nouveau code des télécommunications conforme au droit communautaire

Alassane Dialy Ndiaye précise la mission de la Commission nationale de la connectivité

Infrastructures et services

Mise en place d'un numéro vert par l'ARTP

L'Etat accorde à 2STV un bouquet de six chaînes de télévisions pour une durée de dix ans

TFM devient une chaîne de télévision généraliste

Lancement du site d'achat en ligne Dakardeal

Projets

Le Sénégal candidat à l'organisation de la prochaine rencontre d'ICANN

Rendez-vous

G-Sénégal (21-22 février 2011 à UCAD II)

* Que peut-on attendre du nouveau code des télécommunications ?

Le 28 janvier 2011, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau code des télécommunications intégrant, dans la législation sénégalaise, l'essentiel des directives communautaires adoptées par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ainsi que des actes additionnels au Traité de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Théoriquement, ce cadre juridique communautaire devrait permettre de créer un vaste marché des télécommunications avec des règles communes facilitant les économies d'échelle pour les opérateurs, entraînant une réduction des tarifs pour les utilisateurs et favorisant l'indépendance du régulateur. Jusqu'alors, seuls le Burkina Faso et le Cap-Vert avaient intégré ces dispositions dans leurs législations nationales et il reste donc beaucoup d'efforts à faire avant que les douze autres pays de la CEDEAO ne s'acquittent de cette obligation. Cependant, avant d'être pleinement applicable, le nouveau Code des télécommunications devra être adopté par le Sénat, ce qui ne devrait être qu'une formalité, mais surtout, être complété par de nombreux décrets d'application qui, s'ils ne sont pas pris rapidement, le rendront inapplicable comme c'est le cas pour nombre de lois votées depuis des années. Ceci dit, il faut souligner que le nouveau code des télécommunications n'a fait l'objet d'aucun débat systématique ni dans la presse, ni dans l'opinion publique, ni à l'Assemblée nationale. Cette situation est regrettable car les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont désormais un tel impact sociétal que toutes les questions qui en découlent ne peuvent être traitées par les seuls spécialistes. Dès lors, il est grand temps que les partis politiques, les syndicats, les organisations de la société civile et les citoyens d'une manière plus générale se saisissent de ces problématiques afin que les politiques publiques les concernant fassent l'objet de larges consultations, soient les plus inclusives possibles et mettent l'intérêt général au dessus de toutes les autres considérations. Sur le fond, à l'heure où le passage de l'audiovisuel analogique au numérique est à l'ordre du jour, il faut déplorer que le nouveau code exclut les médias audiovisuels de son champ d'application alors qu'ils sont désormais accessibles via Internet et qu'ils le seront de plus en plus via la téléphonie mobile. De même la définition qui est donnée de l'accès/service universel est particulièrement floue puisqu'elle se limite à parler, sans plus de précision, d'un « ensemble minimal de services de télécommunications et de TIC de bonne qualité » avec pour conséquence principale de ne faire peser aucune obligation contraignante sur l'Etat comme sur les opérateurs et d'interdire aux citoyens d'avoir une connaissance précise de leurs droits. Sur le plan institutionnel, les prérogatives du ministère chargé des télécommunications et des TIC en matière d'élaboration de la législation et de la réglementation ont été clairement réaffirmées. Quant à l'ARTP, si elle a été renforcée en passant du statut d'établissement public à celui d'autorité administrative indépendante, elle n'en reste pas moins rattachée à la Présidence de la république. Cependant, elle est désormais dotée d'un collègue, dont les membres inamovibles sont nommés par décret suite à un appel public à candidatures, qui est à la fois son instance délibérante et son organe décisionnel. Le texte consacre également le passage sous la tutelle de l'Etat du domaine «.sn » jusqu'alors géré sur le plan administratif et technique par le NIC Sénégal hébergé par l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) ce qui constitue un grave recul. Enfin, sous prétexte de mutualisation des ressources, les sommes collectées pour le Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT) seront désormais partagées avec les secteurs de l'énergie et de l'audiovisuel confirmant ainsi le rôle de vache à lait assigné par l'Etat au secteur des TIC dont les entreprises peinent pourtant à accéder aux financements dont elles ont besoin pour investir, innover et être compétitives. Au final, c'est donc un texte mi-figue mi-raisin qui a été adopté et sa portée réelle sera inversement proportionnelle au degré d'ingérence que le pouvoir politique exercera sur le secteur. En effet, par le passé, les autorités n'ont jamais hésité à violer l'esprit, voire la lettre, de la législation lorsqu'il s'est agi de réaliser certaines opérations à caractère économique ou politique réduisant les dispositions législatives et réglementaires à de simples chiffons de papier...

Olivier Sagna
Secrétaire général

Actualités

* Forts remous autour du titre Sonatel à la BRVM durant le mois de janvier 2011

Durant le mois de janvier 2011, le titre Sonatel a connu de fortes fluctuations à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Ayant clôturé l'année 2010 à la cote de 154 000 FCFA, il a, pour des raisons inconnues, fortement progressé durant la première semaine du mois de janvier jusqu'à atteindre la cote de 186 055 FCFA le 10 janvier 2011. Pour des raisons tout aussi inexplicables, il est parti à la baisse à partir du 14 janvier 2011 pour atteindre la cote de 164 000 FCFA le 31 janvier 2011. Pour mémoire, le titre Sonatel, introduit en bourse le 2 octobre 1998 au cours de 22 000 Francs CFA, avait atteint le plafond de 194 995 Francs CFA le 21 février 2008.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

* Mise en place d'un dispositif spécial par la Sonatel pour le Magal de Touba

Pour les besoins du Magal de Touba, la Sonatel a mis en service 164 stations de téléphonie mobile (BTS) en vue d'assurer un bon écoulement du flux des communications. Ces antennes, réparties sur 82 sites à Touba et dans ses environs avaient la capacité de prendre en charge 1,7 millions d'abonnés en simultané contre 1,5 millions en 2010. En onze ans, le nombre d'antennes BTS mis en service dans la zone de Touba pour répondre aux besoins de communication des pèlerins durant le Magal a été multiplié par 33 puisque cinq antennes BTS avaient été déployées en 2001 pour absorber le surplus de trafic par le Magal de Touba.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* L'UNICEF donne un important lot de matériel informatique pour les écoles

Dans le cadre de l'initiative « Connecting classrooms » ou « Initiative classes en réseau » et du « Paquet de services intégrés à l'école », le ministère de l'Éducation a reçu le 21 janvier 2011, un important lot de matériel informatique offert par l'UNICEF au profit d'établissements de l'enseignement moyen et secondaire des régions de Dakar et de Ziguinchor. Ce don qui entre dans le cadre de l'amélioration de l'environnement scolaire et des apprentissages est composé d'une centaine d'ordinateurs et d'onduleurs, ainsi que d'une quarantaine d'appareils photo numériques. Démarrée en 2009 par l'UNICEF, dans sa phase pilote, l'initiative « Connecting Classrooms » est un forum qui vise à engager les jeunes africains dans le processus de conception de l'avenir du continent via l'instauration d'un dialogue soutenu et inclusif avec et entre les jeunes, grâce notamment à l'utilisation d'Internet.

UNICEF : <http://www.unicef.org/>

* Mohamed Tidiane Seck, premier lauréat du prix ISOC Next Generation

A l'occasion d'un dîner-débat organisé le 15 janvier 2011 par ISOC-Sénégal, le chapitre sénégalais d'Internet Society (ISOC), Mohamed Tidiane Seck, ancien Directeur général de l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE) et enseignant-chercheur au Département de Génie informatique de l'École supérieure polytechnique (ESP), s'est vu remettre le prix Isoc Next Generation récompensant la personne ayant le plus fait progresser les technologies de l'information et de la communication au Sénégal durant l'année 2010. A cette occasion la Sonatel s'est vu décerner le prix Isoc Next Generation récompensant l'entreprise ayant le plus fait progresser les technologies de l'information et de la communication au Sénégal.

ISOC Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

* Ouverture d'un centre de recherche et d'essais à Sédhiou

Le 15 janvier 2011, un Centre de recherche et d'essais (CRE), dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur, des universités, des centres universitaires régionaux et de la recherche scientifique a été inauguré à Sédhiou. Equipé de trente-cinq ordinateurs et d'une antenne WiFi couvrant toute la ville de Sédhiou jusqu'à deux kilomètres à la ronde, il propose notamment des modules de formation aux métiers des technologies de l'information et de la communication.

CRE : <http://www.recherche.gouv.sn/>

* Résultats du 2^{ème} concours de développement d'applications mobiles pour le Sénégal

La 2^{ème} édition du concours de développement d'applications mobiles pour le Sénégal organisé par le projet Mobile Sénégal a vu la participation de 33 étudiants, venus de 9 universités, écoles et instituts avec au départ 15 dossiers de candidature. Au final, le jury du concours a primé une application didactique dénommée « Africa quizz flag get infos » proposant des d'informations sur l'Afrique, ses richesses, ses régimes politiques et ses Etats. Le second prix a été attribué à l'application « For transparents élections », permettant la transmission des résultats des élections et leur diffusion instantanée à chaque étape du dépouillement. mobile afin de permettre des élections transparentes. Quant au troisième prix, il est allé à l'application « Duty Chemist » consistant en un service de renseignement sur les pharmacies de gardes, avec une mise à jour mensuelle. Les lauréats ont reçu des ordinateurs portables et des ouvrages portant sur « Android », le système d'exploitation Open Source pour smartphones, PDA et terminaux mobiles.

Mobile Sénégal : <http://mobilesenegal.com/>

* Le groupe Wal Fadjri s'acquitte de l'amende de 5 millions de FCFA infligée par le CNRA

Le groupe Wal Fadjri s'est acquitté de l'amende de 5 millions que lui avait infligée le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) suite au non-respect du créneau horaire que le CNRA avait suggéré à la chaîne de télévision pour la diffusion de l'émission intitulée « Le business du sexe ».

Wal Fadjri : <http://www.walf.sn/>

* Samsung lutte contre la contrefaçon de ses produits

La firme Samsung, qui a enregistré ses modèles auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), a fait procéder par la police sénégalaise à la saisie de téléphones contrefaits sur certains marchés de la région de Dakar (Alizé, Colobane et Thiaroye).

* La Sonatel se classe onzième du classement des opérateurs télécom en Afrique

Selon le classement 2010 des entreprises de télécommunication établi sur la base du chiffre d'affaires par le magazine Jeune Afrique, ce sont les opérateurs sud-africains qui dominent avec MTN Group, Vodacom Group, Vodacom South Africa et Telkom aux quatre premières places. La Sonatel vient à 11^{ème} place (1,204 milliards de dollars), suivi à la 20^{ème} place Sonatel Mobiles Sénégal (570 millions de dollars) et à la 25^{ème} place Orange Mali (360 millions de dollars).

Politique

* Adoption d'un nouveau code des télécommunications conforme au droit communautaire

Le 28 janvier 2011, l'Assemblée nationale a adopté, avec deux années de retard sur le calendrier initial, le projet de loi portant Code des télécommunications qui transpose l'essentiel

des six directives communautaires adoptées par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) le 23 mars 2006 à Abidjan (Côte d'Ivoire) ainsi que des six actes additionnels au traité de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) adoptés le 19 janvier 2007 à Ouagadougou (Burkina Faso), dans la législation sénégalaise. Il abroge et remplace la loi n°2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications, modifiée par la loi n°2006-02 du 4 janvier 2006 de manière à mettre en place un cadre juridique régissant le secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication conforme au droit communautaire défini tant par l'UEMOA que par la CEDEAO. Le texte intégral du nouveau code des télécommunications qui doit passer devant le Sénat avant d'être définitivement adopté peut être consulté sur le site d'OSIRIS à l'adresse suivante : <http://www.osiris.sn/article6438.html>.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

* Alassane Dialy Ndiaye précise la mission de la Commission nationale de la connectivité

Interrogé par le quotidien national « Le Soleil » le 8 janvier 2011 sur le rôle assigné à la Commission nationale de la connectivité qu'il préside avec le rang de Ministre d'Etat, Alassane Dialy Ndiaye a déclaré : « Notre tâche consistera à aider le plus grand nombre de Sénégalais possible à se connecter au réseau des Télécommunications et des Technologies de l'information et de la communication, d'une manière globale aux technologies numériques modernes à moindre coût. Il s'agira de faire en sorte que toutes les universités, les écoles, les centres de santé et tous les groupes, particulièrement les plus défavorisés qui se trouvent généralement dans le monde rural et dans les banlieues des grandes villes, aient à leur disposition les technologies numériques. C'est quelque chose de très ambitieux que nous allons faire tout en ayant à l'esprit que l'objectif fixé par le président de la République doit être atteint d'ici quatre ans au plus tard. »

Infrastructures et services

* Mise en place d'un numéro vert par l'ARTP

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a mis en place un numéro vert (800 200 200) destiné à enregistrer les réclamations des usagers des services Internet et de téléphonie fixe et mobile à signaler les dysfonctionnements et les problèmes de réseau.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* L'Etat accorde à 2STV un bouquet de six chaînes de télévisions pour une durée de dix ans

L'Etat et la 2STV ont signé un nouveau contrat aux termes duquel les pouvoirs publics ont cédé à cette entreprise privée, pour une durée de dix ans, un bouquet de six chaînes de télévision, de service public, sur les fréquences qui lui sont déjà assignées, à Dakar et dans les autres régions du Sénégal.

2STV : <http://www.2stv.net/>

* TFM devient une chaîne de télévision généraliste

Après avoir démarré ses programmes le 1^{er} septembre 2010 en tant que chaîne culturelle, Télévision Futurs médias (TFM), s'est vu attribuer une licence de chaîne généraliste suite à une audience accordée par M^e Abdoulaye Wade, Président de la République, à Youssou Ndour et M^e Mamadou Diop, Directeur général du Groupe Futurs médias.

* Lancement du site d'achat en ligne Dakardeal

Après Politico et Facedakar, El Malick Seck a lancé un site d'achats groupés dénommé « Dakardeal », spécialisé dans la vente en ligne de services de proximité. Il permet à des petits commerces, des restaurants, des salons de beauté, etc. de proposer des services en ligne à prix très réduits. Le principe est que chaque jour un « deal » est proposé sur le site, avec une réduction qui, en moyenne, est de 50% par rapport au prix initial. Après avoir rempli le formulaire de commande, l'acheteur est contacté par téléphone pour une confirmation de l'achat et le paiement s'effectue lors de la livraison. La plateforme Dakardeal s'inspire du modèle américain Groupon lancé en 2008 et qui est présente aux Etats-Unis et en Europe.

Dakardeal : <http://www.dakardeal.com/>

Projets

* Le Sénégal candidat à l'organisation de la prochaine rencontre d'ICANN

Le Sénégal souhaite abriter la prochaine rencontre de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), organisation qui s'occupe de l'Internet, des noms et adresses qui doit se tenir au mois d'octobre en Afrique. Dans cette perspective, le Sénégal a soumis sa candidature pour accompagner la prochaine réunion d'ICANN sur le continent africain qui devrait attirer pas moins de 1000 personnes, afin de discuter sur toutes les questions liées à Internet. Cette rencontre qui se tient tous les deux ans en Afrique, permet aux 130 pays membres d'avoir accès à l'information en général et à l'information économique en particulier avec pour slogan « Un seul Internet pour le monde entier ». La dernière rencontre d'ICANN s'est tenue en décembre 2010 à Carthagène (Colombie) et la dernière rencontre en terre africaine s'est tenue à Nairobi (Kenya) en mars 2010.

ICANN : <http://www.icann.org/>

Rendez-vous

* G-Sénégal (21-22 février 2011 à UCAD II)

G-Sénégal, événement de deux jours organisé par Google en vue de regrouper des centaines d'étudiants en informatique, des développeurs, des entrepreneurs, des marketeurs et journalistes se déroulera sur le thème « croissance locale, et impact global » les 21 et 22 février 2011 à UCAD II sur le campus de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). A cette occasion, les participants auront l'opportunité de découvrir et d'expérimenter les derniers produits de Google et de discuter des concepts tels l'« Open Web » ainsi que des technologies liées à la téléphonie mobile. Lors de ce G-Sénégal, Google offrira des formations aux journalistes et aux webmestres des groupes de presse sur les nouveaux outils conçus par Google pour la presse.

G-Sénégal : <http://sitescontent.google.com/gsenegal/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, janvier 2011
